

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Conservatoire
T.Chevalier - AM
N° 2018-D-510

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME: MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM A L'ASSOCIATION MUTAVOLT

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,
- VU, la délibération n°241 du 28 juin 2018 portant sur la modification des tarifs 2018-2019 pour la location d'instruments et de salles,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée entre l'association Mutavolt, 29 avenue du Président Wilson à Angoulême et GrandAngoulême pour le conservatoire pour la mise à disposition à titre gratuit de l'auditorium dans le cadre d'une représentation de l'adaptation de « Fahrenheit 451 », le mardi 27 novembre 2018.

Article 2 – L'association Mutavolt s'acquittera d'une somme estimée à 406,40€ correspondant à la participation au coût des fluides, la mise à disposition d'un agent SSIAP 1, d'un agent d'accueil et du régisseur.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **22 janvier 2019**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **22/01/2019**
Publié ou notifié,
Le **22/01/2019**